

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/I-02

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

—
DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2013

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de Décision Modificative n° 2 pour 2013 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à **-10 453,35 €**.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

A – DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 003 - Excédent prévisionnel d'investissement.....	<u>61 077,02 €</u>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT...	61 077,02 €

- SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Comptes 60 – Achats et variation des stocks.....	21 809,63 €
Comptes 61 – Services extérieurs.....	-1 690,00 €
Comptes 62 – Autres services extérieurs.....	-7 808,00 €
	<hr/>
Total des dépenses du groupe I.....	12 311,63 €

GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel

Comptes 62 – Autres services extérieurs.....	-5 600,00 €
Comptes 63 – Impôts, taxes et versements assimilés.....	-2 366,00 €
Comptes 64 – Charges de personnel.....	-83 362,00 €
	<hr/>
Total des dépenses du groupe II.....	-91 328,00 €

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Comptes 61 – Services extérieurs.....	7 446,00 €
Comptes 67 – Charges exceptionnelles.....	40,00 €
	<hr/>
Total des dépenses du groupe III.....	7 486,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT... -71 530,37 €

TOTAL DES DEPENSES..... -10 453,35 €

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 10682 – Excédents affectés à l'investissement.....	76 949,82 €
	<hr/>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT...	76 949,82 €

- SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés

Comptes 73 – Dotations et produits de tarification

Compte 731221 - Prix de journée - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux.....	-148 122,17 €
Compte 733222 - Prix de journée - Prise en charge prévue par le code de l'action sociale et des familles.....	<u>16 000,00 €</u>
Total des recettes du groupe I.....	-132 122,17 €

GROUPE II – Autres produits relatifs à l’exploitation

Comptes 70 – Produits.....	-198,00 €
Comptes 74 – Subventions d'exploitation et participations.....	11 170,00 €
Comptes 75 – Autres produits de gestion courante.....	<u>48 747,00 €</u>
Total des recettes du groupe II.....	59 719,00 €

Excédent d'exploitation reporté 002.....	<u>-15 000,00 €</u>
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT... -87 403,17 €

TOTAL DES RECETTES..... -10 453,35 €

Par ailleurs il y a lieu de modifier l'affectation de l'excédent de fonctionnement, constaté au Compte Administratif 2012 et voté lors de la Décision Modificative n°1 du 28 juin 2013.

En effet, l'excédent de fonctionnement de 30 332,28 euros reste inchangé mais sera affecté en 2014, après accord de l'autorité de tutelle, à la réserve de compensation des déficits d'exploitation et non au financement de mesures d'exploitation non reconductibles, comme voté lors de la Décision Modificative n°1.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de Décision Modificative n° 2 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2013 ainsi que sur la modification d'affectation de l'excédent de fonctionnement.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2013 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne qui s'équilibre à – 10 453,35 € ainsi que la modification d'affectation de l'excédent de fonctionnement ;
- Précise que l'excédent de fonctionnement de 30 332,28 euros voté lors de la décision modificative n° 1 de 2013 reste inchangé mais sera affecté en 2014, après accord de l'autorité de tutelle, à la réserve de compensation des déficits d'exploitation et non au financement de mesures d'exploitation non reconductibles.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,